



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE-DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE RETONFEY

ARRETE N° 21 DU 27 MARS 2026
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A Mme Catherine SIMON

Le Maire de la Commune de RETONFEY,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU les articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire,

Considérant que Mme Catherine SIMON a été élue 4e adjointe,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 4^e adjointe,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est donné délégation de fonction à Mme Catherine SIMON, 4e adjointe, pour exercer les attributions suivantes :

AU PREMIER RANG, en ce qui concerne :

- Les affaires sociales et la solidarité : logement, aide sociale, projets inclusifs...
- Les affaires scolaires et périscolaires
- Les seniors

Article 2 : L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence.

Article 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et transmis à :

- M. le Préfet de Moselle
- M. le Trésorier de VIGY
- Mme Catherine SIMON

A Retonfey, le 27 mars 2026

Le Maire
M. Christian PETIT